



République Française  

---

**COMMUNE DE CEVINS**  

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
-----  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
-----  
Canton n° 3

**Séance du 31 mars 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Marie-Christine DORIDANT

Ayant donné pouvoir : Marie-Christine DORIDANT à Claude BAUDERLIQUE

Madame Régine VIBERT a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°026/23 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA CRÉATION D'UN PARKING SITUÉ A LUY DE FOUR ET L'AGRANDISSEMENT DE LA ROUTE.**

Monsieur le Maire explique les échanges avec le propriétaire de la parcelle cadastrée OF 01207 relatifs à la volonté de la Commune d'acquérir ladite parcelle pour envisager un parking et agrandir la route au lieu-dit Luy de Four.

La Commune a fait une proposition de prix d'achat au propriétaire, d'un montant de 15€ le m<sup>2</sup>. Le propriétaire a retourné à la mairie un « bon pour accord ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'autoriser cet achat.

Par conséquent, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée OF 01207 à Luy de Four à 15€ le m<sup>2</sup>, soit 375€ pour 25 m<sup>2</sup>.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives afférentes.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Philippe BRANCHE  
RECU EN PREFECTURE  
Le 05/04/2023  
Application agréée E-legalite.com

Transmis en Préfecture le : 05/04/23

Publié le : 05/04/23

Publié sur le site internet le : 05/04/23